



Triboulot Jean-Marie / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOYAREY

2023 - 2038

Département (s) : Isère

Surface retenue pour la gestion : 76,74 ha

Altitudes extrêmes : 750 m - 1623 m

Schéma régional d'aménagement : Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE PREFECTORAL

DCM

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOYAREY

2023 - 2038

Le contexte :

Foncier : La forêt communale de Noyarey s'étend sur 76,74 ha à l'extrémité nord-est du massif du Vercors. Elle relève du régime forestier depuis le 19 avril 2021 et résulte, pour 61,54 ha, d'une acquisition faite le 6 mars 2018 auprès de M. Paul Vieux-Vincent (pour un euro symbolique), le canton du Fournel étant déjà propriété communale. Elle comporte 10 parcelles au total. La surface boisée est estimée à 61 ha.

Le relief y est accidenté, les falaises, pierriers, éboulis sont nombreux . Située sur forte pente (> 60 %), les profonds torrents de la Gorge et de l'Eyrard l'entaillent au N-E. A l'amont, elle vient buter sur les falaises du Vercors qui la dominant entre la Buffe et La Sure. A l'aval, elle s'arrête sur la barre rocheuse du Pas de l'Eyrard (exceptée pour la parcelle 9 de la Gorge).

Une forêt de protection : Sur ces fortes pentes, menacées par les coulées de neige venues des falaises ou l'érosion torrentielle, le couvert boisé contribue à la régulation du régime des eaux. Les troncs limitent aussi les chutes de pierres.

Une forêt jusqu'alors bien arrosée : L'exposition N-E de la forêt et son altitude lui confèrent une certaine humidité atmosphérique, outre le fait que le massif du Vercors soit bien exposé aux précipitations venues de l'ouest.

Des stations moyennement fertiles : Le sol est principalement composé de blocs et éboulis, mais quelques combes plus argilieuses s'avèrent assez fertiles.

La hêtraie-sapinière y est bien venante pour l'altitude de 750 à 1300 m ; les bois de qualité charpente courante pour le sapin et chauffage pour le feuillu.

La desserte y est limitée à la route forestière créée en 2018 par l'association syndicale autorisée du Vercors (ASA), en partie haute du canton de l'Eyrard, et à la piste basse du Fournel (plus une piste très pentue en parcelle 9). Elle est globalement peu exploitable au tracteur (9 ha), un peu plus au cable-mât (32 ha); la surface en sylviculture est ainsi estimée à 41 ha.

La futaie tend à se régulariser dans les gros bois de sapin et de hêtre . Les jeunes futaies sont rares et les semis de sapin, hêtre, autres feuillus, sont absents en raison du couvert dense.

La **forêt contribue à la ressource en eau potable** de la commune : Trois captages sont alimentés par la forêt, directement ou indirectement (plus les Engineaux).

Un milieu peu fréquenté car distant, mais un patrimoine paysager et un milieu riche de biodiversité : distants des zones habitées situées en plaine, les sentiers de Fontrasset et le chemin des Boeufs sont pratiqués par les seuls initiés, de même que le difficile Pas de l'Eyrard. En revanche, la forêt est visible depuis la vallée de l'Isère et du chef lieu.

Conclusion : Une forêt de montagne à faible enjeu de production de bois, mais à enjeu de protection marqué, qui est caractérisée par son côté paysager et naturel.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Pour garantir son rôle de protection physique et de ressource en eau, il conviendra de conserver un couvert boisé pérenne, la production de bois étant un plus, même si la récolte est limitée par les grandes difficultés de récolte.

La sylviculture mise en oeuvre visera à initier le renouvellement des peuplements qui tendent à se fermer et régulariser. Deux groupes sont constitués :

"**Hors sylviculture en évolution naturelle**" pour 16,68 ha (parcelles 1 et 2) qui regroupe les zones de pierriers, falaises et peuplements rachitiques. Aucune action n'y sera menée.

" **Futaie irrégulière**" pour 60,06 ha (parcelles 3 à 10). La forêt sera traitée par bouquet et trouées. Des coupes seront proposées dans les 16 ans à venir pour contrer le vieillissement des arbres et initier la régénération.

Sur l'ensemble, cette gestion vise à préserver le caractère naturel et paysager du site, mais aussi le maintien de la diversité des essences d'arbres tout augmentant la résilience de la forêt. Une forêt mosaïque (constituée de plages de jeunes et vieux arbres) très diversifiée dans les essences, semble un atout en regard du changement climatique en cours.

Le risque majeur réside dans la faible réserve en eau des sols très rocheux en cas de baisse des précipitations et de sécheresses répétées.

Nous n'avons pas d'information sur la gestion précédente.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Conforter la multifonctionnalité de la forêt par le choix d'**un traitement en futaie irrégulière**. Il permettra :

- **D'assurer un couvert permanent du sol** gage de protection physique contre les chutes de bloc, la reptation de la neige et l'érosion torrentielle.
- **Le renouvellement des peuplements** qui tendent à vieillir (s'il est possible de mettre en oeuvre des coupes à câble pour créer des micro-trouées de régénération).
- De récolter les bois mûrs et d'alimenter (modestement) la filière bois dans les rares zones accessibles.
- **De contribuer au stockage du carbone** dans le matériau bois par l'absorption de CO₂ par les peuplements.
- **De pérenniser le patrimoine confié à la commune** par l'entretien des sentiers et limites.
- **De préserver le paysage et le cadre de vie** des habitants et usagers de la forêt.
- La gestion en forêt mosaïque (patchwork de petit, moyen gros bois ou îlots de jeunesse) visera à sa pérennité.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Deux modalités de récoltes sont proposées :

- Au tracteur forestier : la récolte des gros bois mûrs des parcelles 8 et 3 (partie) en 2024 sur 3,3 ha
- Au câble-mât depuis la route (en remontant les bois) : le renouvellement par petites trouées des parcelles 5, 6 et 7. Cette récolte est laissée à l'initiative du gestionnaire pour profiter de la venue d'un cabliste et d'un marché du bois porteur. Cette opération gagnerait à être conjuguée avec le propriétaire voisin de la parcelle 5.

pour les travaux :

Aucuns **travaux sylvicoles** ne sont prévus en l'absence de régénération des peuplements à ce jour.

La reconnaissance exacte du périmètre, des bornes et du parcellaire, ainsi que leur matérialisation à la peinture est à réaliser dans les 5 ans de la période. Elle permettra le suivi du patrimoine foncier sur le long terme.

Les chemins des Boeufs, Fontrasset et annexes sont à baliser, piocher et mettre en sécurité pour mieux accueillir les usagers et servir de sentier de gestion en l'absence de piste pour suivre l'état sanitaire des arbres.

Bilan prévisionnel :

A ce jour en forêt, la seule recette est liée à la récolte des bois ; elle sera minime car une seule coupe est prévisible au tracteur ; par ailleurs, les coupes conditionnelles au câble sont souvent difficilement rentables car les frais d'exploitation sont élevés. Les rentrées d'argent seront donc anecdotiques.

En regard, **afin de mettre en valeur et préserver à long terme ce patrimoine** confié à la commune, il conviendrait de matérialiser les limites et d'entretenir les sentiers de gestion (la route étant prise en charge par l'ASA du Vercors). Des subventions seront recherchées tant pour le câble que pour les sentiers.

Au-delà, ne sont pas chiffrés : **l'effet protecteur des boisements, la séquestration du carbone** dans la lutte contre le changement climatique, **l'espace naturel** qu'elle offre aux usagers. Ces éléments dépassent largement les euros liés à la vente des bois, sans oublier **sa valeur patrimoniale**.

1. ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE NOYAREY
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	38
Communes de situation	Noyarey
N° ONF de la région nationale IFN de référence	736- Vercors
Schéma régional d'aménagement de référence	Auvergne-Rhône-Alpes

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2023	2038

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Noyarey	F30348F	75 ha, 37a 22ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	75 ha, 37a 22ca
Surface retenue pour la gestion	76,74 ha
Surface boisée en début d'aménagement	61,49 ha
Surface en sylviculture de production	40,68 ha

La surface de l'arrêté préfectoral qui rattache la forêt au régime forestier, correspond à la surface cadastrale soit 75,3722 ha. (voir liste des parcelles cadastrales en annexe).

La surface établie par le Système d'Information Géographique (SIG) est de 76,74 ha ; c'est la surface en gestion, surface que nous retiendrons (le cadastre étant un document fiscal).

La surface considérée comporte des falaises, pierriers et barres rocheuses surtout en partie amont.

La parcelle 1 correspond à la falaise elle-même, prolongée vers le bas par des éboulis et couloirs pierreux de la parcelle 2.

De la sorte, la surface boisée est seulement de 61 ha environ, celle en sylviculture de 41 ha (répartie en 9 ha exploitables au tracteur et 32 ha au câble-mât).

NB : La forêt relève du régime forestier depuis le 19 avril 2021 ; à l'exception du Fournel, elle a été acquise par la commune pour un euro symbolique auprès de M. Paul Vieux- Vincent pour 61,54 ha le 6 mars 2018.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 36 ha	faible	moyen 41 ha	fort	77 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 77 ha	fort	77 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 77 ha	fort	77 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen 15 ha	fort 62 ha	77 ha

Production : Seules les parcelles 3, 4, 5, 9 et 10 concourent à la production effective de bois d'oeuvre ou de feu mobilisable.

Ecologie : L'enjeu environnemental est reconnu, même s'il n'y a pas, à notre connaissance, d'espèce animale ou végétale rare dans la forêt.

Sociale : De même, la fonction sociale de la forêt est reconnue pour ce qui est du paysage, de la randonnée et de l'eau potable. Pour ce dernier point, deux captages sont situés en forêt qui est toute entière concernée par le périmètre éloigné du captage de la Thouvière (sauf le bas de la parcelle 9). Au total, elle alimente trois captages communaux (l'Eyrard, la Thouvière et la Balme). Voir carte.

Protection : En partie nord, les torrents de la Gorge et de l'Eyrard constituent des menaces pour la route d'Ezy à l'aval. La forêt, par son couvert boisé, contribue à limiter le ruissellement. Les parcelles 1 à 9 sont donc classées en enjeu fort et la parcelle 10, plus à l'écart, en enjeu moyen.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	77 ha	Captage de l'Eyrard Captage de la Thouvière Captage des Balmes

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

La surface totale de la forêt est concernée par trois captages d'eau potable, même si deux sont situés à l'extérieur de celle-ci.

Concernant le **captage de la Thouvière, le périmètre de protection éloigné (PPE)** englobe toute la forêt communale (et les forêts privées voisines). Le rapport de l'hydrogéologue date du 21 mars 2022.

Le PPE du **captage des Balmes** impacte la parcelle 10 du Fournel. Le rapport de l'hydrogéologue date du 21 mars 2002.

Les deux captages de l'Eyrard se situent en parcelles 5 et 6. Leurs périmètres immédiats ne sont pas clos car situés dans une zone de blocs. Leur PPE s'étend sur la partie S-E de ces mêmes parcelles et les parcelles privées voisines. (rapport du 22 janvier 2002).

Les 3 rapports précisent que toute ouverture ou tout élargissement de piste forestière devra être soumis à autorisation de l'hydrogéologue.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	77 ha	Parc naturel régional du Vercors

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	1 ha
Déséquilibre grande faune / flore	1 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	2 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	61 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

A ce jour, si les frênes présentent de rares problèmes liés à la chalarose, **il n'y a pas de problème sanitaire sur la forêt**. Mais elle sera probablement affectée par le changement climatique, notamment dans les zones de blocs où la réserve en eau du sol est très faible.

Par ailleurs, en raison de l'altitude basse, l'épicéa sera rapidement dépérissant ; **on lui préférera donc le sapin. De même, tous les feuillus seront préservés** pour renforcer sa diversité et sa résilience aux insectes, maladie....

Faune : Chevreuil, chamois, blaireau, geai des chênes, pic noir ont été vus lors des descriptions. Apparemment, il n'y a pas de déséquilibre forêt/gibier, mais il conviendra d'être attentif au bon développement de la régénération.

Foncier : il conviendrait d'acquérir les parcelles privées voisines au nord pour garantir la sortie des bois et l'entretien du chemin des Boeufs (parcelles cadastrales 110 sur Noyarey, 283 sur Veurey-Voroize et voisines.....).

NB : Réfléchir également à l'acquisition de la parcelle OB 5 (voir ci-après).

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	67 ha

CONSÉQUENCES SUR L'AMÉNAGEMENT :

Malgré la présence d'une route forestière à l'amont, **la forêt est dans l'ensemble très difficile à exploiter** sur 61 ha boisés :

9 ha sont classiquement exploitables au tracteur forestier. (voir carte d'exploitabilité).

32 ha sont en théorie exploitables au câble-mât.

21 ha sont inexploitable en raison d'une très forte pente et des barres rocheuses (parcelles 1, 2 et parcelles 6, 7 et 8).

Aucun projet de desserte complémentaire n'apparaît réaliste.

La desserte par câble-mât semble la plus pertinente (là où le volume est suffisant et sous réserve de sa confirmation par un professionnel du câble).

Il serait judicieux d'intervenir en même temps en parcelle privée cadastrale OB 5 contigüe à la parcelle 5 et au sud de celle-ci, pour optimiser le déplacement d'un cabliste et la rentabilité de l'opération (à défaut, la commune pourrait peut-être acquérir cette parcelle ?).

Nb1 : Les routes de Carron (créées par l'ASA du Vercors) et du tunnel du Mortier nécessitent un déblaiement à la sortie de chaque hiver en raison de talus rocheux non encore végétalisés et stabilisés.

NB2 : A ce jour, une limitation de tonnage à 3,5 t interdit la sortie des bois vers le bas, par la route départementale 74 d'Ezy à Noyarey.

Une solution consiste à remonter les bois vers le tunnel du Mortier (sous réserve de l'autorisation préfectorale) et de leur sortie par Autrans.

A cet effet, l'ASA souhaiterait à ce jour obtenir la propriété de l'ancienne RD du Mortier et du tunnel auprès du conseil départemental. Des contacts sont en cours semble-t-il.

Une autre piste réside dans la création d'une route qui relierait la route de Carron (à l'amont du Poyet) avec la carrière proche de la RD 1532. Mais, ce projet présente divers inconvénients : un linéaire important dans des peuplements de taillis médiocres, une forte pente en travers sur sol rocheux, et un enjeu paysager majeur.

A noter que la réflexion, lancée par l'ASA en 2021 pour implanter un câble fixe depuis la route de Carron vers la carrière, est en voie d'être abandonnée en raison de son coût prohibitif ; ce projet nécessiterait en outre deux reprises camions et un entretien technique régulier de l'installation.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
---	--------------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	750 m	1 623 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	Part surface décrite (%)
5.6	Hêtraie sapinière drainée	61,00 ha	100%
TOTAL		61,00 ha	

COMMENTAIRES :

La forêt se développe à l'étage montagnard entre 750 et 1300 m pour la partie boisée.

D'exposition nord et N-E elle est bien arrosée car à l'extrémité ouest du massif préalpin du Vercors.

Les sols sont assez fertiles, car fracturés et correctement alimentés en eau ; mais leur profondeur varie beaucoup selon le relief de combe ou croupe et la présence de gros éboulis, voire de blocs liés à d'anciens effondrements de falaise (sud de parcelle 5).

NB : en 2018, un éboulement a atteint la route du Mortier à 1,5 km à l'ouest.

La station dominante est la hêtraie-sapinière drainée.

A noter que des micro-stations particulières existent sans doute, notamment dans les zones de gros blocs de la parcelle 5 (hygrométrie et ombrage particulier), en bas de forêt, le long des talwegs ou en pied de falaise.

Essences présentes dans la forêt		Part de la surface boisée (%)
Libellé		
Hêtre		31%
Erable sycomore		9%
Frêne commun		7%
Tilleul à petites feuilles		2%
Autres feuillus		1%
Sapin pectiné		38%
Epicéa commun		12%
TOTAL		100%

Les données ci-dessus résultent de l'analyse de 43 points d'inventaire fait en surface terrière sur la partie boisée uniquement. On retiendra que :

Les feuillus et résineux sont sensiblement à part égale sur la forêt. (48 et 52 % respectivement).
Le mélange est pratiquement toujours pied à pied.

Pour les feuillus :

Le hêtre prédomine en futaie, plus rarement en taillis sur l'ensemble de la forêt.
L'érable sycomore et le frêne l'accompagnent surtout en partie basse, notamment dans les combes et talwegs.
Le tilleul se joint à eux, en exposition plus chaude (Est) dans les parcelles basses 6, 7 et 8.

Pour les résineux :

Le sapin pectiné, 38 %, est très majoritaire en regard de l'épicéa, 13 %.
Ce dernier est éparé dans les peuplements, à toutes altitudes.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface (ha)	Part surface en gestion (%)
1	Hêtraie-sapinière riche à gros bois	23,33 ha	30%
A	Falaise, pierrier, couloir, pelouse	20,62 ha	27%
1	Hêtraie-sapinière moyennement riche	12,61 ha	16%
A	Zone boisée non décrite	7,33 ha	10%
2	Sapinière (pessière) à Petit Bois (bois moyen)	6,11 ha	8%
1	Hêtraie à Bois Moyen Gros Bois	2,84 ha	4%
CH	Erablaie de pied de falaise	2,22 ha	3%
T	Taillis riche de frêne, érable, tilleul et hêtre	1,68 ha	2%
TOTAL		76,74 ha	

La hêtraie-sapinière domine sur l'ensemble de la partie boisée ; elle est globalement assez riche avec une surface terrière supérieure à 20 m²/ha. Elle comporte des zones à moyen et gros bois, d'autres plus proches du taillis.

Le taillis est présent par îlots ; le long des talwegs et partie basse, le frêne domine accompagné de l'érable sycomore, du tilleul ; en partie haute, sous les falaises, c'est l'érable sycomore qui est majoritaire et survit malgré les chutes de pierres.

Les peuplements denses de petits bois de sapin et épicéa du Fournel (haut de parcelle 10) sont un cas particulier, qui s'explique peut-être par une ancienne et forte coupe de résineux (sans certitude).

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	41,00 ha	
Hors sylviculture de production	34,00 ha	
TOTAL	75,00 ha	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product. (ha)	répartition (%)	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Hêtre		21,00 ha	51,2%	120 ans	50 cm
Sapin pectiné		20,00 ha	48,8%	120 ans	55 cm
	TOTAL	41,00 ha			

Hêtre et sapin sont les deux essences principales, mais seront mis en valeur l'érable sycomore, les frênes, et feuillus divers pour augmenter la résilience de la forêt.

En regard du changement climatique, il convient de diversifier au mieux les peuplements.

2.3 Effort de régénération

Effort de régénération de l'aménagement passé		Surface (ha)		
Surface à régénérer prévue				
Surface effectivement régénérée				
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)				
Effort de régénération du nouvel aménagement				
Traitements avec renouvellement suivi en surface		0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF		0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		41,00 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		20 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre		100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements		proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement		cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière		20 m ² /ha	23,0 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante		20%	0%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)		100 tiges/ha		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe				

COMMENTAIRES :

Les peuplements sont assez fermés et la régénération peu présente. Des coupes par petites trouées orientées N-NE ou S-SE (pour éclairer et réchauffer le sol en mai/juin pendant 2 à 4 heures) devraient permettre d'initier l'installation et le développement des semis de sapin, hêtre et divers (parcelles 5, 6, 7).

A terme, l'installation de jeunes tiges renforcera la densité du peuplement en regard des chutes de blocs.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	1		7,35	0,00						
HSN	Hors sylviculture en évolution naturelle	2		9,33	0,00						
FIRR	Futaie irrégulière	3		4,35	2,50						
FIRR	Futaie irrégulière	4		4,95	2,00						
FIRR	Futaie irrégulière	5		13,15	13,77						
FIRR	Futaie irrégulière	6		5,17	1,50						
FIRR	Futaie irrégulière	7		6,02	1,00						
FIRR	Futaie irrégulière	8		5,67	0,80						
FIRR	Futaie irrégulière	9		7,11	7,11						
FIRR	Futaie irrégulière	10		13,64	12,00						
Totaux				76,74	40,68	0,00	0,00				

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe			
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2024	3			IRR	4,35 ha	2,50 ha	F IRR	IRR			
2024	8			IRR	5,67 ha	0,80 ha	F IRR	IRR			
2025-2030	5			IRR	13,15 ha	8,00 ha	F IRR	IRR			
2025-2030	6			IRR	5,17 ha	1,50 ha	F IRR	IRR			
2025-2030	7			IRR	6,02 ha	1,00 ha	F IRR	IRR			

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	
volume bois fort total à récolter durant aménagement	256 m ³

COMMENTAIRES :

Il faut distinguer les coupes certaines ou "régliées" (tracteur) et celles conditionnelles (câble) :

Coupe réglée (tracteur) :

L'unique coupe se limite à deux parties des parcelles voisines 3 et 8 au nord de la forêt.

Sur 3,3 ha, seront récoltés 260 m³ de feuillus et résineux.

La sortie des bois se faisant sur les parcelles privées voisines en suivant une traine au nord en direction du petit replat (parcelles OD 110-619-629-423-810-283...à préciser).

Coupes conditionnelles :

Elles seront réalisées **au câble-mât** depuis la route de Carron à l'amont, (sous réserve de leur rentabilité économique), et initiées par le gestionnaire entre 2025 et 2030 si possible.

Sur 10,50 ha pourraient être récoltés de l'ordre de 800 m³.

Quatre lignes de câbles seraient à implanter, longues de 300 ml et desservant 40 m de chaque côté (soit 2,4 ha couvert).

Sur chaque ligne, seront ouvertes **des trouées de 30 x 15 m disposées en arêtes de poisson** (par rapport à l'axe de plus grande pente), **d'exposition N-NE /S-SE, à raison de 4 trouées par hectare (soit 2,4 ha x 4 trouées = 10 trouées par ligne).**

Il s'agit de récolter les bois par bouquets et d'initier le renouvellement des peuplements par des ouvertures orientées (pour un réchauffement maximal du sol, on visera au moins deux à trois heures d'ensoleillement en juin/juillet).

Le volume est estimé, emprise du câble comprise, **à 80 m³/ ha** et la surface ouverte à 1,8 ha (40 trouées x 450 m²) soit **18 % du couvert.**

NB 1 : Les coupes conditionnelles à câble pourraient associer la parcelle privée OB 5 au S-E de la parcelle 5.

NB 2 : Prendre en compte la présence de deux captages d'eau potable en parcelles 5 et 6, mais le câble levant les bois protégera la zone.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Longueur travaillée ml	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
						I
						E
Total					0 €	
soit annuellement					0 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Travaux sylvicoles : non prévus à ce jour car la régénération est quasiment absente et les jeunes peuplements rares.

NB : Seuls les perchis de sapin et épicéa en haut de la parcelle 10 du Fournel justifieraient une éclaircie, mais l'endroit étant non desservi et inaccessible, il n'y aura jamais de retour sur investissement. L'éclaircie n'est donc pas préconisée.

Limites et périmètre : S'agissant d'une nouvelle forêt et d'un premier plan de gestion, il conviendrait de définir et matérialiser, à la peinture, sur le terrain les périmètres, bornes et limites de parcelles (voir plan des travaux).

Sentier et points de vue : Les chemins du Pas du Bœuf et de Fontrasset (ainsi que ceux les reliant au Pas de l'Eyrard ou à la route forestière) sont à baliser et rénover pour les mettre en sécurité (voir cartes travaux).

NB : Leur chiffrage précis nécessitera un mètre de détail.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Balisage et remise en état des sentiers	P 3 à 8	1300+1300	Chemin des bœufs sur 1 km	2 000 €	
Balisage et remise en état des sentiers	P7	600+1300	Chemin de Fontrasset		
Balisage et remise en état des sentiers	P5	600	Parcelle 5 sentier traversant		
Entretien de la route forestière			A la charge de l'ASA		
Total				2 000 €	
soit annuellement				125 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

La rénovation et la ré-ouverture des divers sentiers contribueront, d'une part, à la fonction **d'accueil de la forêt et, d'autre part, à sa bonne gestion (permettre son parcours)**. Voir la carte des travaux.

Le chemin des Bœufs est structurant car il est le seul accès facile au bas des parcelles ; il définit également leurs limites ; en outre il permet une agréable promenade. Compter 1,3 km en forêt communale et 1,3 km sur le privé.
Les chemins de Fontrasset et du Pas de l'Eyrard en parcelle 7 complètent ce dispositif, mettant en valeur les falaises, cascades et ressauts rocheux du Pas de l'Eyrard. Compter 600 ml en FC à travers la parcelle 7 puis 1300 ml en forêt privée.

Enfin, **le sentier traversant la parcelle 5** nécessite plus de travail mais permettrait une liaison rapide entre la route à l'amont et le sentier des Boeufs. 600 ml estimés.

NB : Ces divers sentiers relèvent à la fois de la forêt privée et publique ; n'est pris en compte ici que le chemin des Boeufs dans la forêt communale pour illustration.

Le chiffrage des balisage et ré-ouverture des sentiers, nécessite une étude globale et précise des parcours, qui ne peut être mentionnée ici. Les longueurs sont données à titre indicatif.

L'entretien de la route forestière incombe à l'ASA.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
a- Actions à mettre en œuvre sans financements externes					
Matérialisation des limites périmétrale et parcellaire	P 3	500	Cf la carte des travaux qui précise les priorités		
	P 5-6	700	longueurs estimées		
	P 9	600	"		
	P10	900	"		
b- Actions contractuelles, conditionnées par financements externes (contrats Natura 2000, mesures de compensation environnementale, autres financements)					
b1- Actions contractuelles existantes, à poursuivre					
b2- Actions contractuelles potentielles					
Total				0 €	
soit annuellement				0 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

La matérialisation du périmètre et du parcellaire est indispensable à la gestion forestière et à la définition des limites avec les voisins.

La carte jointe précise les tronçons prioritaires ; les talwegs, sentier et routes seront faits à minima.

NB : S'agissant de définition exacte des limites de la forêt par rapport aux voisins (dans des conditions de parcours très difficiles), il conviendrait de faire une estimation précise après parcours. Ce travail pourrait s'étaler au cours des 5 premières années du plan de gestion.

2.6 Engagement environnemental

COMMENTAIRES :

La moitié de la forêt étant non accessible de fait, elle peut être considérée "de facto" comme en évolution naturelle. Dès lors, il n'y a pas lieu d'identifier en sus, de zones de vieux bois récoltables à préserver.

Dans les rares zones à récolter, lors des passages en coupe, les préconisations de gestion courante seront mises en œuvre avec la préservation des bois morts, des bois renversés (chablis), des dendromicro habitats, etc.....

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

COMMENTAIRES :

--

3. RÉCAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	
soit sur l'ensemble en sylviculture	0 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	6 m ³ /an	0 m ³ /an	25 m ³ /an
Résineux (r)	10 m ³ /an	0 m ³ /an	27 m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	16 m ³ /an	0 m ³ /an	52 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort (1 + 2)	16 m³/an	0 m³/an	52 m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	0,2 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an	0,7 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	0,4 m³/ha/an	0,0 m³/ha/an	1,3 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	16 m ³ /an	0 m ³ /an	52 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	360 €		262 €
Recettes chasse			
Autres recettes			
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles			
Dépenses travaux infrastructure			
Dépenses travaux non sylvicoles	125 €		
Frais de garderie (forêts de collectivités)	36 €		26 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	153 €		
Bilan annuel	46 €	0 €	236 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	1 €	0 €	3 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	1 €	0 €	6 €

* Période du bilan passé :

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Philippe Favet

Étude de terrain et inventaires : Christian El- Darragi, Philippe Favet

Cartographie : Aurore Balint

Rédigé le 30/05/2022
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Philippe Favet

Vérifié le 21/06/2022
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Yves BOUVET

FC de NOYAREY - Description de parcelle - Annexe					
Parcelle	Surface	Description	Intervention		Observations
			Coupe	Travaux	
1	7.35	Falaise et barre rocheuse s'étirant du sommet de la Sure au sud (1643m) à la Buffe 1623 m) au nord.	/	/	Belle falaise urgonienne correspondant à l'extrémité Nord du plateau du Vercors.
2	9.33	Bande étroite entre la route du mortier et le pied de falaise. Versant Est sur forte pente. Sol rocheux superficiel, sèchard. <u>Croupe au Nord</u> : 0.4 ha Taillis mélangé de hêtre et sycomore avec quelques sapins branchus au Nord. Bois médiocre. <u>Partie sud</u> : pierrier et éboulis peu boisé	Extraction de vieux sapins 20m3. Néant	Néant	Chute de pierres et coulées de neige fréquentes. Zone très peuplée boisée.
3	4.35	Versant d'exposition Est sur forte pente au sud >65%. Fertilité moyenne. <u>Partie Nord</u> : combe et replat en bord de falaise plus fertile et riche : Hêtraie-sapinière vieillissante assez dense ; bon mélange avec sycomore, tilleul, frêne. Peuplement fermé et vieillissant, absence totale de régénération G = 25/30m ² /ha <u>Partie sud</u> :	Récolte des GB de sapin et de hêtre sur 2.5 ha. Néant forte pente et couloirs	Suivi éventuel de la régénération après la coupe Néant	Débardage en remontant les bois au col vers le nord et en suivant la combe depuis le sud. Pas de terrassement a priori. Mais sortie des bois par la parcelle privée.
4	4.95	Versant d'exposition N-E sur forte pente et bloc. Parcelle triangulaire encadrée par les deux talwegs marqués donnant naissance au torrent de la Gorge. <u>Aval du sentier</u> : non parcouru <u>Amont</u> : Peuplement dense à BM de sapin, hêtre, épicéa plus ou moins bien venant. G=20-30m ² /ha	Pas de coupe prévue. Au mieux une ligne de câble sur la croupe principale	Entretien le sentier au passage des combes régulièrement emportées par les coulées de neige et l'eau.	Importance du couvert végétal en regard des risques d'écoulement (neige et pluie) dans les talwegs.

5	13.15	<p>Versant N-E de pente régulière et homogène (60%), à l'aval de la route forestière et le sentier des boeufs.</p> <p>Zone de blocs marquée au Sud, se prolongeant en parcelle 6. Sol rocheux mais fertile et de bonnes potentialités.</p> <p>Hêtraie-sapinière riche à BM et GB. G= 25-35m²/ha. Bois bienvenus, longs, maintenus, peu décroissants. Sapin, épicéa : 45/60 cm. Hêtre : 25/45 cm. A noter un îlot de hêtre en taillis au centre sur 0.5 ha environ. Absence de régénération feuillue ou résineuses.</p>	<p>Coupe de régénération par trouée. Ouverture de trouées de 20x25m d'orientation Est/Ouest. 4 trouées par hectare. Récolte au câble-mât.</p>	/	<p>Belle parcelle au fort capital sur pied, sans régénération et petit bois.</p> <p>Récolter sur toute la parcelle, (et l'amont des parcelles 6 et 7) au câble-mât depuis la route amont.</p> <p>L'orientation Est/Ouest des trouées vise à faire pénétrer le soleil et favoriser l'installation des semis de sapin, hêtre et divers tout en facilitant la récolte.</p>
6	5.17	<p>Entre le sentier des bœufs et la barre aval. Exposition N-E. Zone de bloc au Sud, et ressauts rocheux dans le tiers inférieur, mais globalement, versant frais et fertile.</p> <p><u>A l'amont de la cote 1100 m :</u> Hêtraie-sapinière bienvenante à BM et GB. G=20-30m²/ha Couvert fermé et absence de régénération.</p> <p><u>A l'aval de la cote 1100 :</u> - Couloirs dominés par un taillis riche de frêne, érable sycomore, tilleul surtout en exposition Est. - Croupe plus riches en sapin et hêtre.</p>	<p>Coupe à câble éventuelle avec la parcelle 5 ? (1.5 ha pour 90 m³ ?)</p>	/	<p>Présence de deux captages d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'un à mi-parcelle, - L'autre rive gauche du ruisseau au niveau du Pas de l'Eyrard. (et départ d'une conduite aérienne dans la falaise vers l'aval). <p>Belle cascade à l'intersection du Pas de l'Eyrard, du sentier de Fontrasset et du sentier remontant vers le sentier des bœufs.</p>

7	6.02	<p><u>Partie Nord non parcourue</u> : Très forte pente (sur le ruisseau de la Gorge et la falaise à l'aval ; Pente > 100%). Futaie régularisée de sapin, hêtre bien venante, bois élancés.</p> <p><u>Partie Sud</u> : idem parcelle 6 : <u>A l'amont de la cote 1100 m</u> : Hêtraie-sapinière bienvenante à BM et GB. G=20-30m²/ha Couvert fermé et absence de régénération.</p> <p><u>A l'aval de la cote 1100</u> : - Couloirs dominés par un taillis riche de frêne, érable - Croupe plus riches en sapin et hêtre.</p>	/	Piochage et balisage du sentier.	Beau sentier raccordant le pas d'Eyrard au sentier des bœufs, à re-baliser et piocher localement
8	5.67	<p><u>Partie aval non parcourue</u> : Très forte pente donnant sur le ruisseau de la Gorge et la falaise à l'aval. Exposition Est.</p> <p><u>Partie amont à l'aval du sentier</u> : Hêtraie-sapinière bienvenante à BM et GB. (0.80 ha) G=20-30m²/ha Couvert fermé et absence de régénération.</p>	Coupe tracteur éventuelle avec la parcelle 3 ? (0.8 ha pour 60 m ³ ?)	/	Zone fréquentée des chamois au printemps (animaux fréquemment vus dans les parcelles 1,2,3 et 7).
9	7.11	<p>Versant d'exposition N- NE, étagé entre 750 et 1000m. Barre rocheuse à l'amont et torrent de la Gorge au nord, croupe au sud. Pente uniforme et soutenue >65%. Station fraîche et fertile.</p> <p><u>Partie haute</u> : hêtraie-sapinière à GB (50/60), riche et bienvenante ; bois longs, élancés ; couvert dense, donc régénération, et gaulis, perchis absents ; G > 20m²/ha</p> <p><u>Partie basse</u> : aval de la piste : Hêtraie à BM un peu claire avec rares sapins ; hêtres courts et branchus, 30-50 cm, quelques</p>	Idéalement coupe à faire au câble-mât (cf observation). Coupe éventuelle	Si coupe à câble, suivre et favoriser la régénération du sapin et de tous les feuillus. NB : quelques tilleuls, érables sycomores en moitié basse	Desserte limitée au tiers inférieur ; piste très raide > 35%. Franchissement du ruisseau de la Gorge à reprendre ponctuellement.

		perchis de sapin ; bonne régénération de hêtre ; G= 10m ² /ha Zone de taillis dans le lacet amont de la piste 850m		Houx abondant en partie haute.	Donc rentabilité économique très incertaine
10	13.64	Versant N-E sur forte pente,> 65%. Sol calcaire fracturé et blocs nombreux ; falaise délitée à l'amont , mais bonne fertilité car exposition fraîche et ombragée. <u>Aval de la route : Hêtraie régularisée à GB</u> , assez riche, quelques érables sycomores et sapins adultes G =20-25m ² /ha <u>De la route à la cote 1150 m :</u> Hêtraie-Sapinière bien venante ; BM pour les sapins et BM à GB pour les hêtres G= 20-25m ² /ha. <u>Cote 1150 à 1240 : Jeune sapinière, dense à PB</u> (épicéa prépondérant dans l'angle S-E. Régénération basse de sapin bien présente. G 15/20m ² <u>Bande en pied de falaise :</u> Erblaie et pessière claire malmenée par les chutes de blocs ; G 10/15m ² /ha	Extraction éventuelle de GB de hêtre sur 2 ha par bouquet pour initier la régénération à l'aval et l'amont de la RF. Jeune sapinière : Travaux d'éclaircie utiles, mais difficile à réaliser car très forte pente et blocs nombreux		Peuplement bienvenant et dense sur l'ensemble de la parcelle ; résineux correct ; de gros hêtres branchus par place. Un gradient d'essence et de diamètre du bas vers le haut : hêtre, sapin, épicéa et érable sycomore. Exploitation problématique : Idéalement à faire au câble mâât depuis la route (si création de sur-largeur) ; mais diamètre des bois et volume encore insuffisant par place pour amortir le survol du câble. Attendre.
	75.37				

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Propriétaire	Département	Commune de situation	Section	n° de parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
						Total =>	75,37 22	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	108	LES ABREUVOIRS	5,27 80	5,27 80	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	121	LE RAFOUR	0,61 49	0,61 49	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	185	LARCELLE	0,28 84	0,28 84	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	186	LARCELLE	1,83 41	1,83 41	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	187	LARCELLE	3,96 09	3,96 09	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	197	LARCELLE	0,60 95	0,60 95	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	198	FEYSSY	0,71 00	0,71 00	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	199	FEYSSY	2,74 85	2,74 85	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	200	FEYSSY	2,89 25	2,89 25	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	201	FEYSSY	2,72 00	2,72 00	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	202	FEYSSY	2,22 04	2,22 04	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	204	FEYSSY	7,02 71	7,02 71	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	566	FEYSSY	0,23 40	0,23 40	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	567	FEYSSY	0,13 50	0,13 50	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	620	LES ABREUVOIRS	4,56 97	4,56 97	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	621	LES ABREUVOIRS	1,93 03	1,93 03	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	622	LES ABREUVOIRS	0,66 24	0,66 24	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	623	FEYSSY	2,85 60	2,85 60	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	A	624	FEYSSY	20,61 95	20,61 95	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	B	127	RATIER	4,64 30	4,64 30	
NOYAREY	Isère	NOYAREY	B	130	RATIER	8,81 80	8,81 80	



Agence RTM Alpes du Nord
Service Départemental RTM de l'Isère

Porté à connaissance Risques Naturels pour l'aménagement de la forêt communale de Noyarey

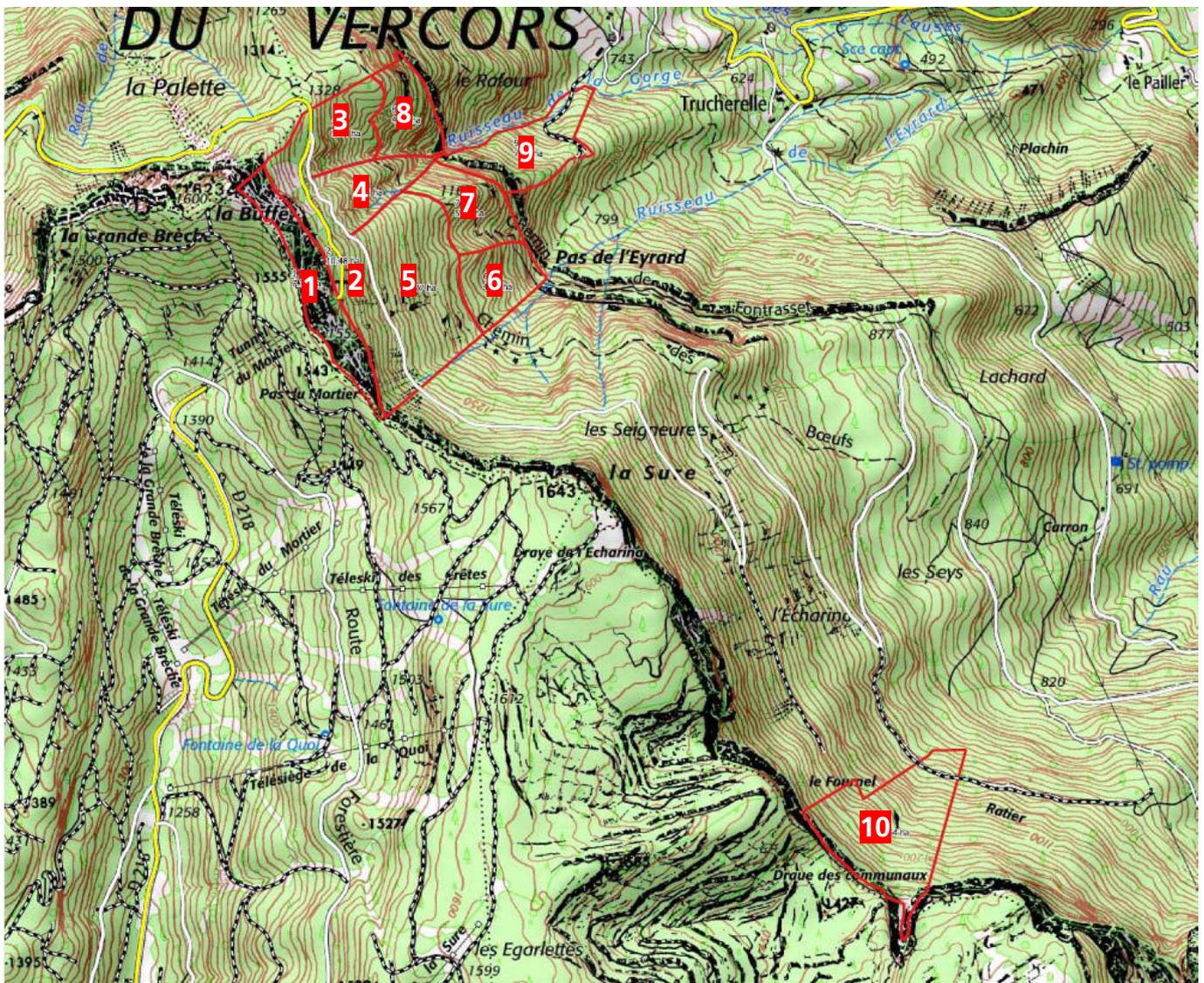
Date : 01/06/2022

Version de document : V1

Liste de diffusion :	Rédigé par :
Service Forêt - Aménagiste : @ UT	Arya Gorgy
RTM :	Vérifié par :
	@

1. Prise en compte de la fonction de protection contre les risques naturels

1.1. Reproduction cartographique des parcelles forestières concernées par le PAC



Description succincte de la forêt :

Commune	Série RTM	Nombre de parcelles	surface
Noyarey	Non domanial	10	77,96 ha

Surface totale de la forêt :

1.2. Description succincte des enjeux identifiés (p.51-55 § 1.3.4)

N° parcelle	Type d'enjeux pouvant être concerné	Renseignements complémentaires précisant notre niveau de connaissance	Cotation de l'enjeu : Elevé ; Moyen, Faible, Négligeable
2	Voie de communication : route du col de Montaud	Route actuellement (2022) bloquée par un éboulement au niveau du tunnel du Mortier alors qu'elle faciliterait la descente des bois	Moyen
Toutes	Voies d'intérêt local	Pistes forestières pour l'exploitation du bois	Faible
3 à 9	Voie de communication : sentiers de randonnée	Passage difficile en partie aval du couloir d'avalanche et au niveau du ruisseau de la Gorge	Faible
3	Forêt : peuplement de production	Parcelle la plus exploitable	Faible
Toutes	Forêt : espaces naturels		Nul
6	Autres enjeux publics :	Captage d'eau	Faible

Type	Fort	Moyen	Faible	Nul
------	------	-------	--------	-----

Habitat			Bâtiment isolés en aval des parcelles	
Autres enjeux publics			Captage d'eau	
Voies de communication		Voies d'intérêt départemental, accès unique d'un pôle important d'activité	Voies d'intérêt local	
Autres réseaux				X
Tourisme				Sentier de randonnée
Industries et commerces				X
Agriculture				X
Forêt			Peuplement de production	Espaces naturels
Patrimoine				X

1.3. Description des aléas (p.12 § 1.1.3)

Les phénomènes naturels générés sont, par ordre décroissant d'importance :

- par type d'aléa

Avalanches

Nom	Parcelle forestière	N° site BDRTM	Enjeux menacés	Intensité Aléa	Commentaire
La Buffe – La Gorge	2, 4	Inexistant	Pistes forestières et sentiers	Indéterminée	Suivi à l'EPA jusqu'en 2020, 56 événements recensés entre 1981 et 2003.

Chutes de blocs

Nom	Parcelle forestière	N° site BDRTM	Enjeux menacés	Intensité Aléa	Commentaire
Dent-du-Loup – La Sure	10	SI_15126	Pistes forestières et sentiers	Fort	De nombreux blocs de taille importante sont présents dans la forêt en pied de falaise. Ils semblent relativement anciens et peu remobilisables. En aval des parcelles, des pierres issues des talus parsèment les pistes. Le passage de véhicules (en particulier les véhicules lourds) nécessiterait le dégagement de ces pierres.
Sure – Buffe Est	1 à 9	SI_15127	Pistes forestières et sentiers, captage d'eau en parcelle 6	Faible	Des cônes d'éboulis et d'éboulement témoignent de l'activité de la falaise de la Buffe (parcelle 1). Des blocs et pierres anciens sont présents en parcelles 5 et 6 et semblent peu remobilisables.

Torrentiel

Nom	Parcelle forestière	N° site BDRTM	Enjeux menacés	Intensité Aléa	Commentaire
Ruisseau de la Gorge	3, 4, 5, 7, 8, 9	SI_15128	Route d'Ezy, hameau de Trucherelle, sentiers de randonnée	Fort	Crues torrentielles.
Ruisseau de l'Eyard	5, 6	SI_15128	Route de Carron, sentiers de randonnée	Fort	Crues torrentielles.

Nature des phénomènes constatés	Date des événements constatés	Dégâts constatés	Source des informations	N° des parcelles forestières concernées
Crue torrentielle	1935	Crues torrentielles des ruisseaux de la Gorge et des Lausses. Chemin vicinal de Noyarey à Ezy coupé.	BDRTM, PPR de Noyarey (rapport de présentation)	3, 4, 5, 7, 8, 9
Ruissellement de versant	1948	Ruissellement et ravinements importants sur tout le versant, avec engravement des prés et des champs, formation de ravines dans les bois, etc.	PPR de Noyarey (rapport de présentation)	Toutes
Chute de blocs	1968	Eboulement vers le tunnel du Mortier (côté Noyarey).	BDRTM	1, 2
Avalanche	1970	Avalanche à la sortie du tunnel du Mortier, côté Montaud (sur commune de Noyarey).	BDRTM	2, 4
Crue torrentielle	1992	Crues torrentielles des ruisseaux de la Gorge et des Lausses. Route de Trucherel à Ezy coupée, dépôt de boue et pierres sur 2 m de haut et 20 m de long.	BDRTM, PPR de Noyarey (rapport de présentation)	3, 4, 5, 7, 8, 9
Chute de blocs	2001	Effondrement d'une partie de la tête de falaise dite "Dent du Loup". L'ordre de grandeur de la masse éboulée peut être estimé à 1 000 m ³ environ. Arrivée vers la côte 800 dans la combe des Sebloux.	BDRTM	Hors parcelles mais pourrait affecter des pistes.
Chute de blocs	2009	Au niveau de la Dent du Loup, éboulement en masse d'une écaille rocheuse de 120 à 150 m ³ , se fragmentant sur le versant en blocs unitaires de 5 à 10 m ³ , entre 750 et 650 m.	BDRTM	Hors parcelles mais pourrait affecter des pistes.
Chute de blocs	2019	Chute d'un bloc d'une vingtaine de litres du talus de la piste de Carron au droit du hameau de Trucherelle.	BDRTM	Hors parcelles mais pourrait affecter des pistes.
Avalanche	A plusieurs reprises	Au ruisseau de la Gorge, avalanches provenant d'une zone de départ située vers 1400 m et atteignant la côte 700 environ. 56 événements EPA recensés entre 1981 et 2003.	PPR de Noyarey (rapport de présentation), EPA	2, 4

1.4. Documents de référence

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire (Forêt RTM, PPR, forêt de protection...)	Auteur document)	Date (et nature de l'acte de création)	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière	N° parcelles forestières concernées
PPRN	RTM	Juin 2004 (révision)	Prévention des risques naturels, à l'aide d'un règlement, d'un rapport de présentation, d'une carte des aléas et d'une carte de zonage réglementaire.	Règlementaire, classé par type d'aléa et intensité	Aucune	Toutes
Révision du PPRN	RTM	Juin 2007	Comme précédemment, prévention des risques naturels	Règlementaire, classé par type d'aléa et intensité	Aucune	Toutes

Expertises réalisées

Nature des expertises ()	Auteur document ()	Date (et nature de l'acte de création)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière	N° parcelles forestières concernées
Carte de localisation des phénomènes naturels.	RTM / Alp'Géorisques	1994	Description des phénomènes naturels affectant le territoire communal de façon certaine : phénomènes historiques et phénomènes actuellement observables.	Aucune	Toutes
Carte des aléas	RTM	1999	Présentation des aléas naturels, dont la définition est le croisement de l'intensité avec la probabilité d'occurrence des phénomènes naturels.	Aucune	Toutes
Dossier communal synthétique	Alpes-Géo-Conseil	2001	Aide au développement de la campagne de sensibilisation de la population de la commune sur les risques naturels et technologiques encourus et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.	Aucune	Toutes

1.5. Etat du peuplement, préconisations éventuelles

N° des parcelles forestières concernées	Source de la connaissance	Type de couvert forestier	Actions suggérées par le RTM
Toutes	ONF – Manuel d'aménagement	Résineux et feuillus	<p>Maintenir un peuplement dense permettrait de maintenir une protection partielle des pistes et des habitations en aval par rapport aux chutes de blocs (pour les blocs inférieurs à 1 m³ seulement). Par ailleurs, le versant étant raide, le couvert forestier contribue à la stabilité des sols. La surface des coupes forestières est donc à limiter.</p> <p>Vis-à-vis des aléas torrentiels et avalancheux, la coupe des gros arbres sur les berges limiterait la formation d'embâcles en cas d'événement.</p>

~~2. — Eléments spécifiques aux forêts domaniales RTM~~

~~2.1. Contexte (p.8 § 1.1.2)~~

Origine de la propriété forestière

La série RTM de @@ est constituée de @ divisions (la division représentant l'unité de gestion de base RTM en matière de site générateur de phénomène naturel), toutes rattachées au Périmètre de protection @@ :

Commune	Division	Code

Date et objectif retenu dans la DUP :

(cf EBR ou ici : P:\8890\02_Documentation\01_PerimetresDUP)

Concessions suivies par le RTM

Ces données permettront d'identifier les éventuelles occupations tacites sans concessions rédigées ni validées

~~2.2. Cartographie des unités aléas enjeux pour les seuls FD RTM~~

Cartes réalisées en FD uniquement à partir des données de l'analyse aléa enjeux. Cartes redessinées à l'avancement à partir des Shape de quantification dite RPP par l'agence RTM à partir du programme d'aménagement arrêté en début d'année par chaque ATE

~~2.3. Equipements (p 54 §1.3.4)~~

Réalisation des cartes suivantes :

— carte des divisions ;

—carte des dispositifs (légendés) et éventuellement ouvrages (non légendés).
Cartes réalisées annuellement par N.DEBROIZE ou M.JUPPET à partir du programme d'aménagement arrêté en début d'année.

Texte :

Donner une information globale, éventuellement par division si nature de protection différente :

- Description succincte des dispositifs, état global ;
- Synthèse des travaux réalisés (hors petit entretien) depuis la rédaction du dernier aménagement ;
- Autres éléments : sentiers et baraques forestières, besoins spécifiques en matière de desserte.

Programme d'investissement ou d'entretien du dispositif de maîtrise des risques naturels

Objectifs et actions à venir en termes de génie civil et de sylviculture si connu → tendances générales sur les divisions.

3. Signatures

<p>Arya Gorgy Chargée d'études aléas mouvements de terrain</p> 	<p>Validé par @</p>
--	-------------------------

REPARTITION DES ESSENCES EN G m²/ha

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul		FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL	
3		4	7	5			16	13	1	14	30	
		6	4	3			13	10	1	11	24	
		8	6	2			16	15		15	31	
		6	2	4			12	21	3	24	36	
		4	2				6	20	3	23	29	
4	a	10	4	3			17	5	7	12	29	
4	b	12	3	4			19	6	2	8	27	
4	c	4	2	4	4		14	7	9	16	30	
5	d	2	2	5			9	5	4	9	18	
	e	6	3	3	1		13				13	
	f	9	5				14	7	2	9	23	
	g	3	3	4			10	21	2	23	33	
	h	11	2	1			14	6	7	13	27	
	i	13	2	3	1		19	6	7	13	32	
	j	12	2	3			17	5	14	19	36	
	k	13		3			16	12	2	14	30	
6	a	8			1		9	17	6	23	32	
6	b	3	5	4	2		14	5	1	6	20	
6	c	4	1	7	4		16	4		4	20	
7	d		4	4	6		14	7	1	8	22	
7	e	7					7	12	2	14	21	
8	f		5	3			8	14	17	31	39	
9	a	6		2	2		10	4	1	5	15	
	b	7					7	11	2	13	20	
	c	16					16	7		7	23	
	d	12					12	8		8	20	
	e	9	1				10	13	1	14	24	
	f	7					7	15	3	18	25	
	g	5					5	12	4	16	21	
	h		2		1		3	13	1	14	17	
	i	6	6				12	2		2	14	
	j	7	7				14	6		6	20	
	k	7	7		1		15	5		5	20	
	10	a	12					12	9		9	21
		b	6					6	8	1	9	15
c		17					17	4	1	5	22	
d		5					5	5	2	7	12	
e		11					11	7	1	8	19	
f									6	6	6	
g								12	4	16	16	
h								5	13	18	18	
i		5					5	17	2	19	24	
j		2					2	1		1	3	
k		20					20				20	
											0	
G m²/ha		MOYENNE	8	4	4	2		12	9	4	12	24
	%	33%	15%	15%	10%		49%	39%	17%	51%	100%	
		Hêtre	Syco	Frêne	Tilleul		FEUILLUS	Sapin	Epicéa	RESINEUX		

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul			FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
3		4	7	5				16	13	1	14	30
		6	4	3				13	10	1	11	24
		8	6	2				16	15	0	15	31
		6	2	4				12	21	3	24	36
		4	2					6	20	3	23	29
G m²/ha	MOYENNE	5,6	4,2	3,5				12,6	15,8	1,6	17,4	30,0
	%	19%	14%	12%	0%	0%	0%	42%	53%	5%	58%	100%

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul			FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
4	a	10	4	3				17	5	7	12	29
4	b	12	3	4				19	6	2	8	27
G m²/ha	MOYENNE	11	4	4				18	6	5	10	28
	%	39%	13%	13%	0%	0%	0%	64%	20%	16%	36%	100%

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul			FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
5	c	4	2	4	4			14	7	9	16	30
	d	2	2	5				9	5	4	9	18
	e	6	3	3	1			13	0	0	0	13
	f	9	5					14	7	2	9	23
	g	3	3	4				10	21	2	23	33
	h	11	2	1				14	6	7	13	27
	i	13	2	3	1			19	6	7	13	32
	j	12	2	3				17	5	14	19	36
	k	13		3				16	12	2	14	30
G m²/ha	MOYENNE	8	3	3	2			14	8	5	13	27
	%	30%	10%	12%	7%	0%	0%	52%	29%	19%	48%	100%

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul	Peuplier tremble		FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
6	a	8			1			9	17	6	23	32
	b	3	5	4	2			14	5	1	6	20
	c	4	1	7	4			16	4		4	20
7	d		4	4	6			14	7	1	8	22
	e	7				14		21	12	2	14	35
8	f		5	3		1		9	14	17	31	40
												0
												0
												0
G m²/ha	MOYENNE	6	4	5	3	8		14	10	5	14	28
	%	20%	13%	16%	12%	27%	0%	49%	35%	19%	51%	100%

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul			FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
9	a	6		2	2			10	4	1	5	15
	b	7						7	11	2	13	20
	c	16						16	7		7	23
	d	12						12	8		8	20
	e	9	1					10	13	1	14	24
	f	7						7	15	3	18	25
	g	5						5	12	4	16	21
	h			2		1		3	13	1	14	17
	i	6	6						2		2	
	j	7	7						6		6	
	k	7	7			1		15	5		5	20
G m²/ha	MOYENNE	8	5	2	1	#DIV/0!	#DIV/0!	9	9	2	10	19
	%	43%	24%	10%	7%	#DIV/0!	#DIV/0!	49%	45%	10%	51%	100%

PARCELLE	Point	Hêtre	Erable sycomore	Frêne	Tilleul			FEUILLUS	Sapin	Epc	RESINEUX	TOTAL
10	a	12						12	9		9	21
	b	6						6	8	1	9	15
	c	17						17	4	1	5	22
	d	5						5	5	2	7	12
	e	11						11	7	1	8	19
	f									6		
	g								12	4		
	h								5	13		
	i	5						5	17	2	19	24
	j	2						2	1		1	3
	k	20						20				20
G m²/ha	MOYENNE	10	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	10	8	4	8	18
	%	54%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	54%	42%	21%	46%	100%

Forêt communale de Noyarey

DESSERTE

rte_8815

PFN

PFT

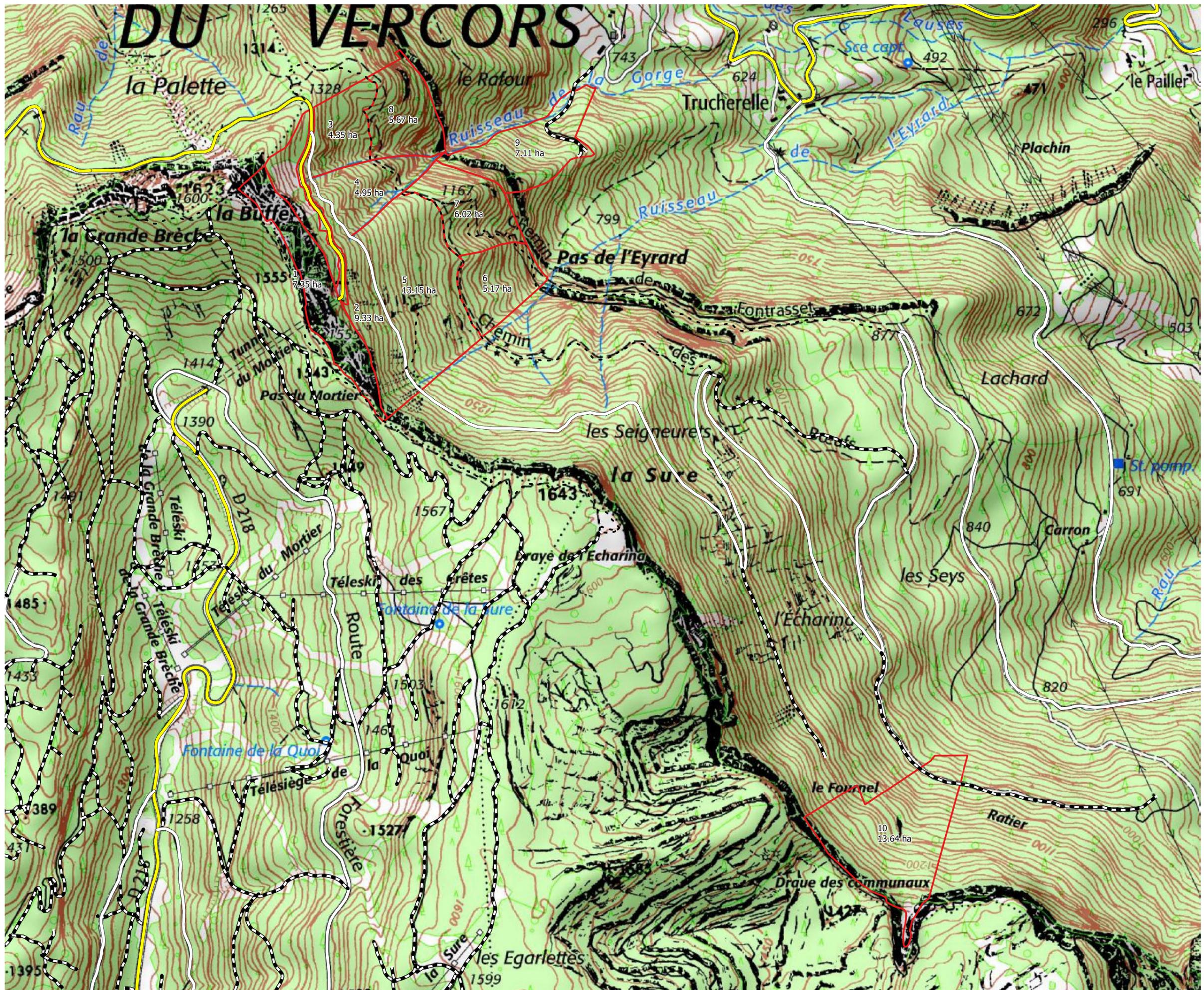
RD

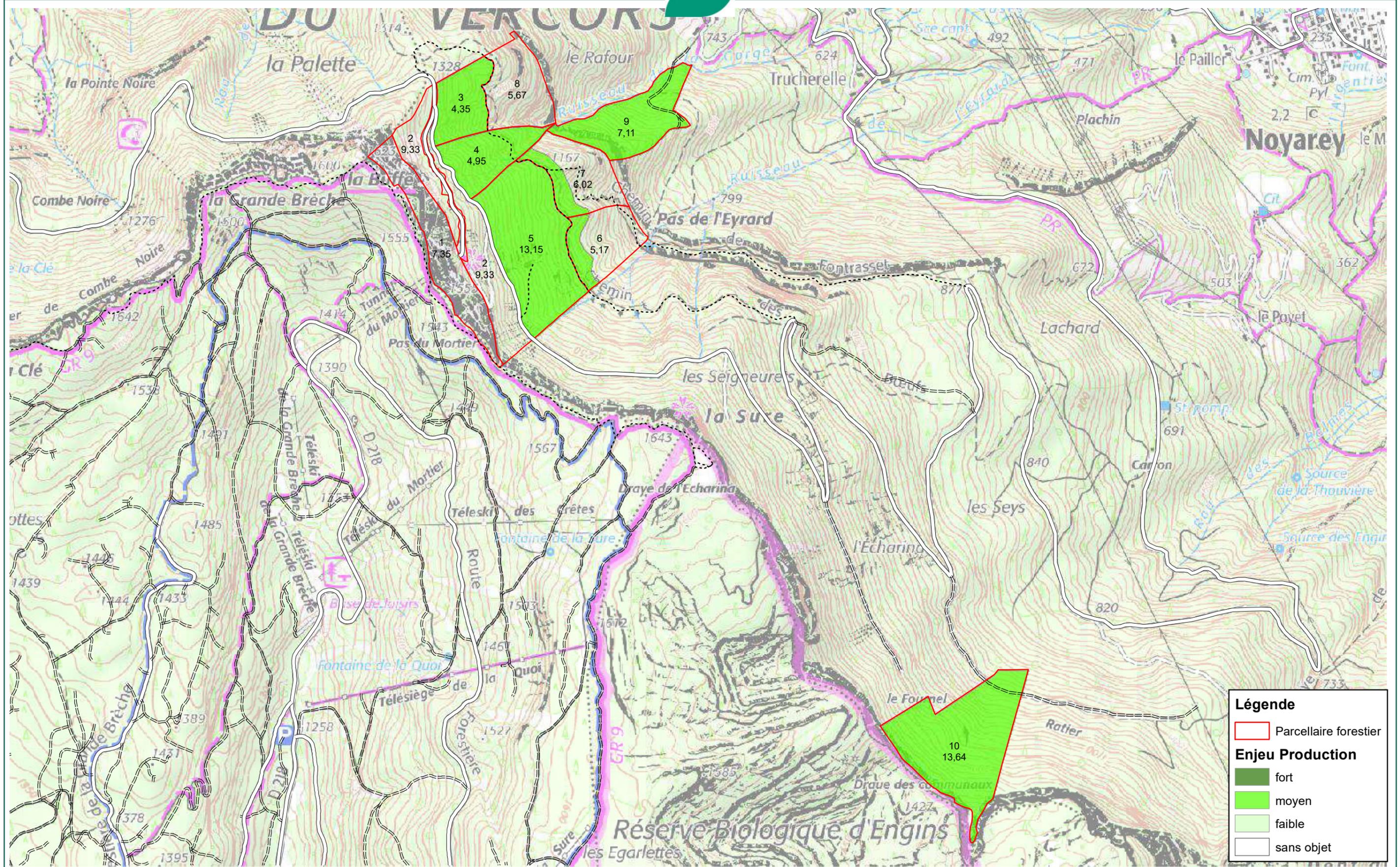
RFN

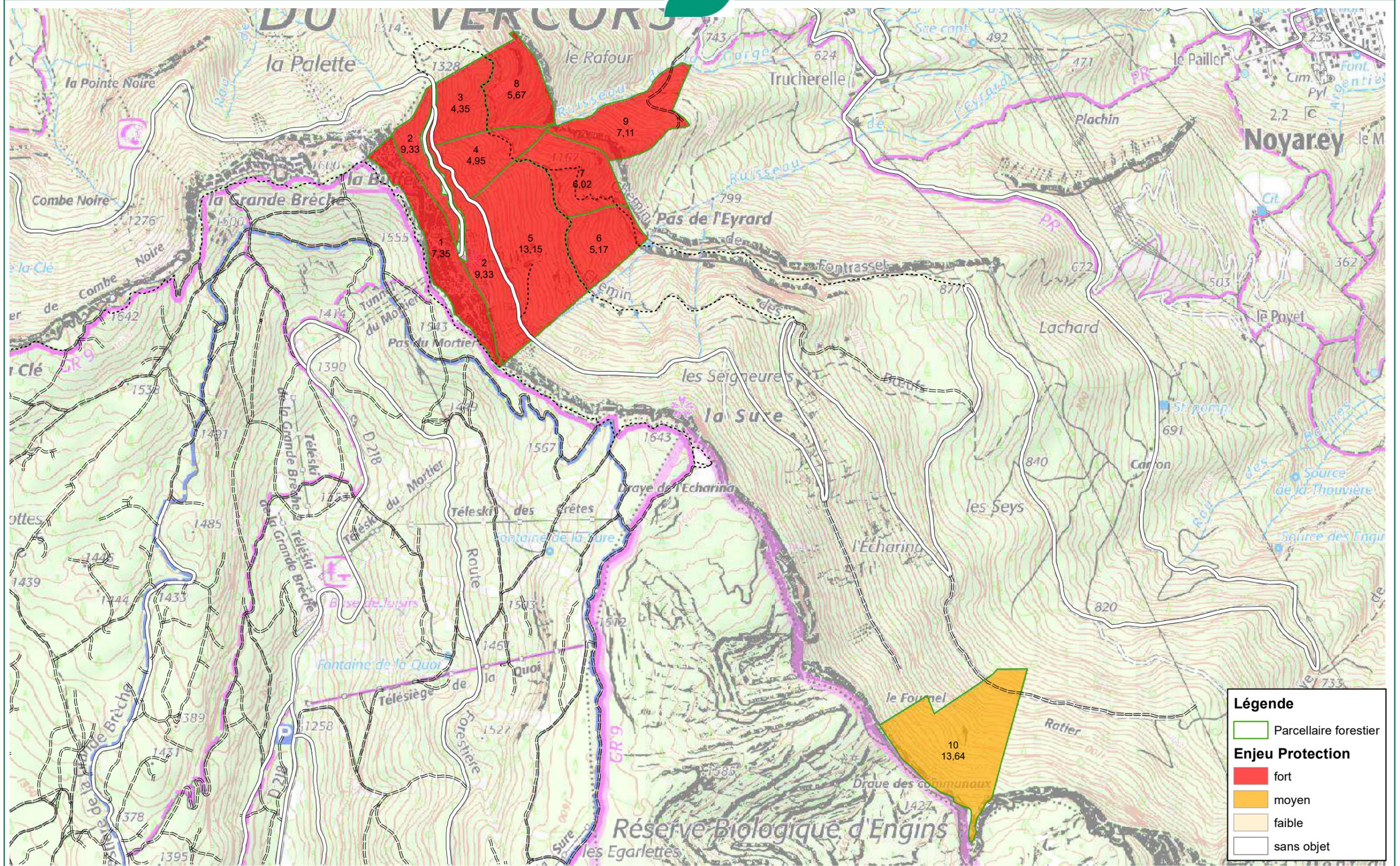
SE

LIMITES

parcel1







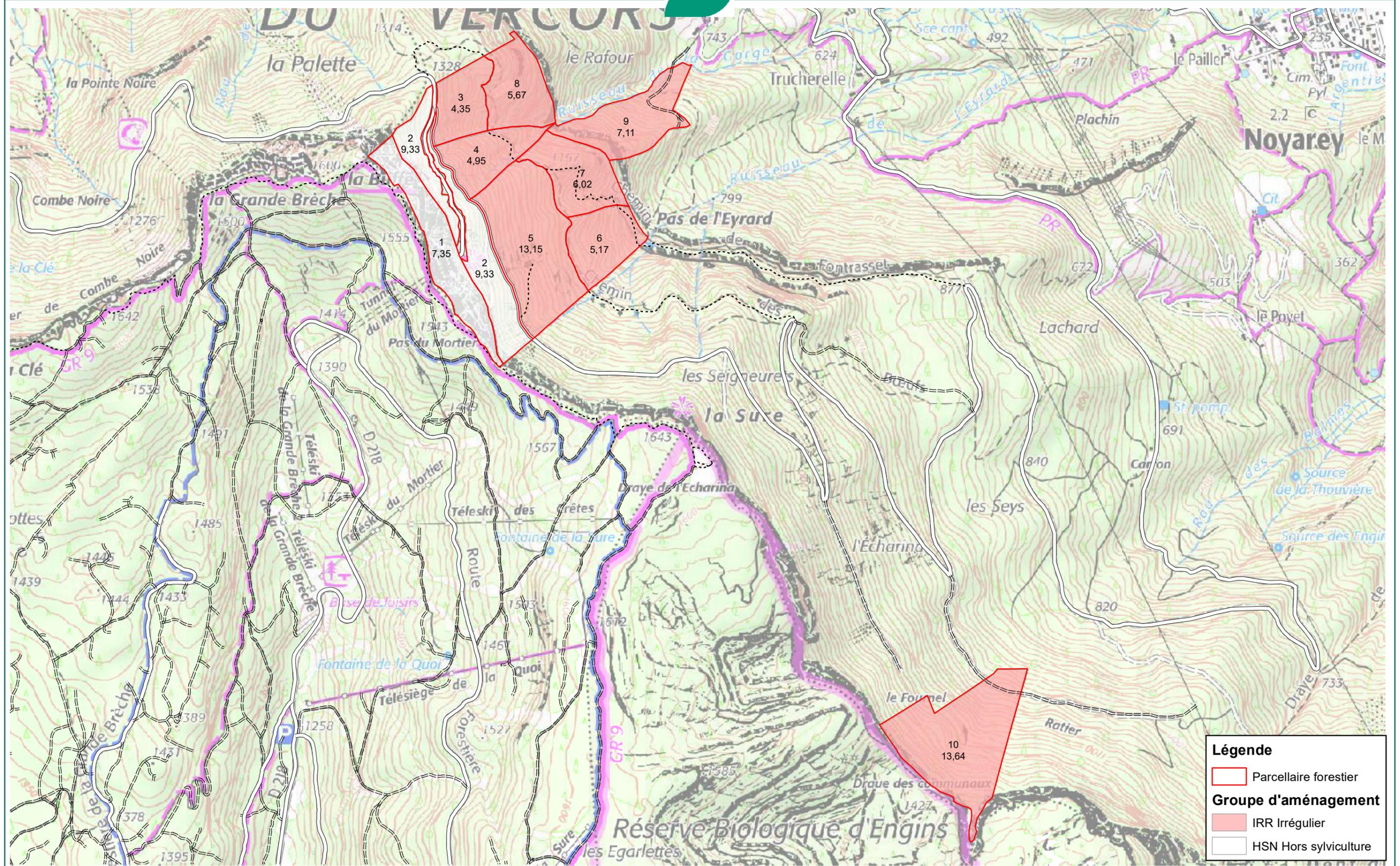
Forêt communale de NOYAREY

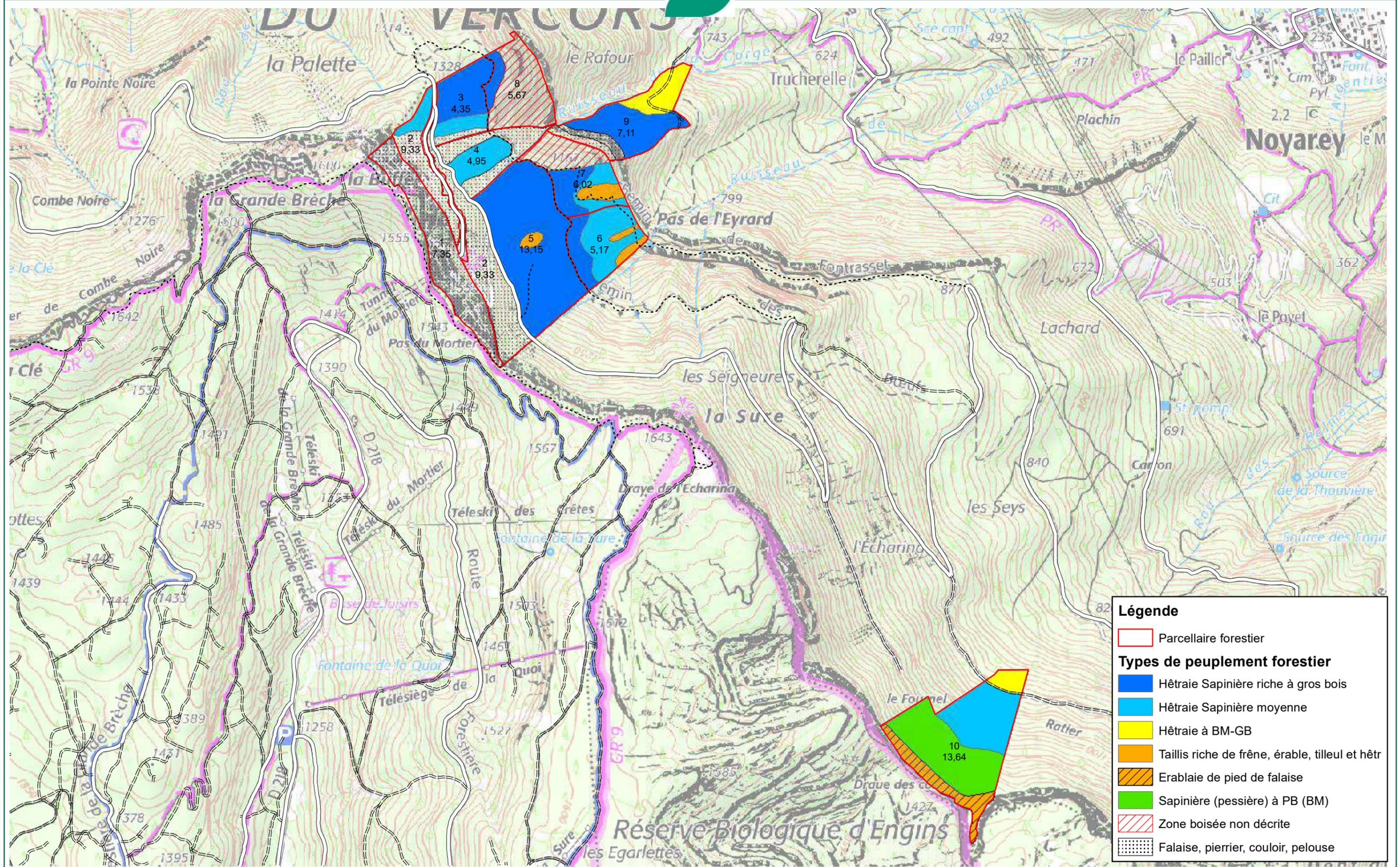
Surface : 76 ha 74

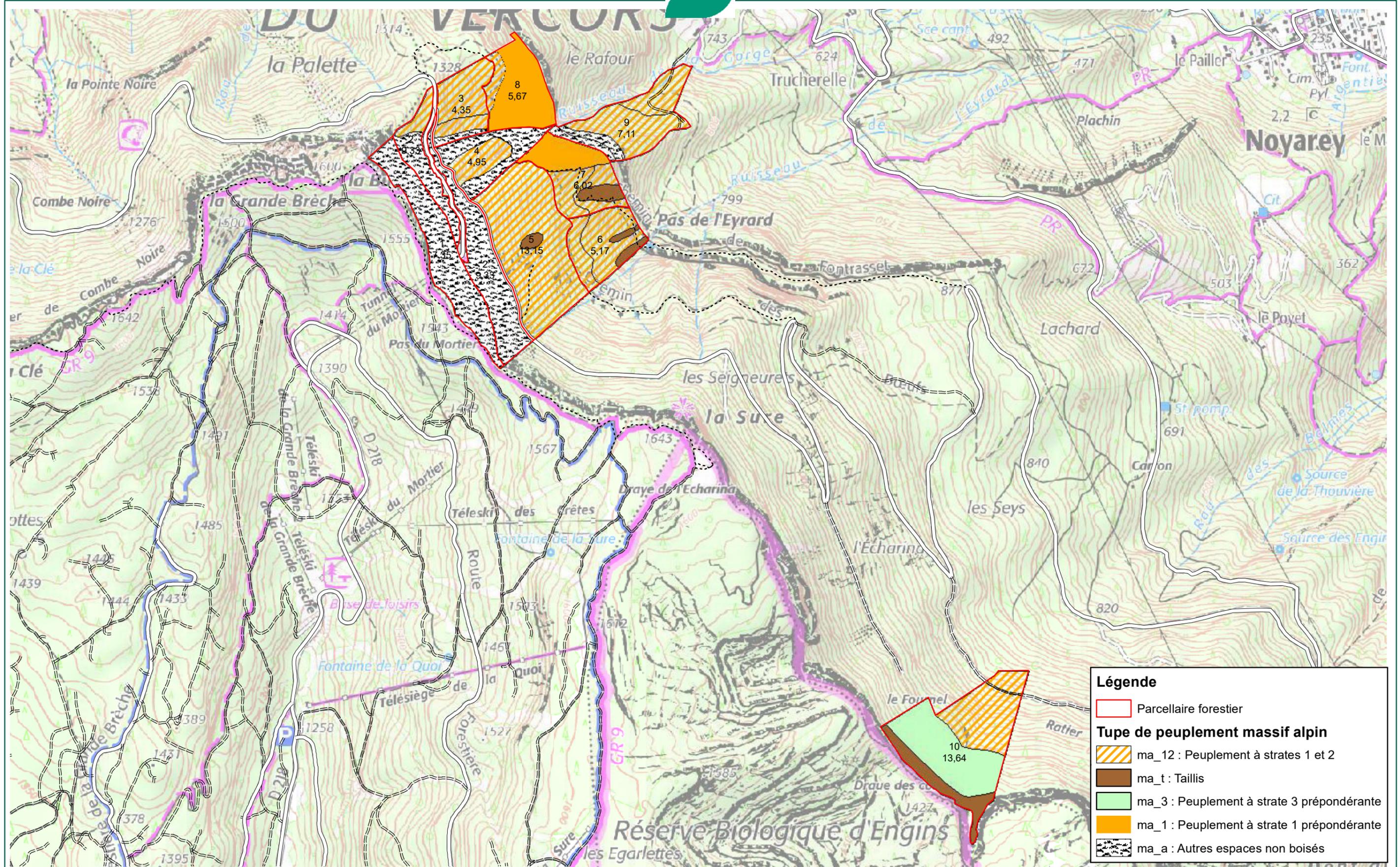
1:12 000

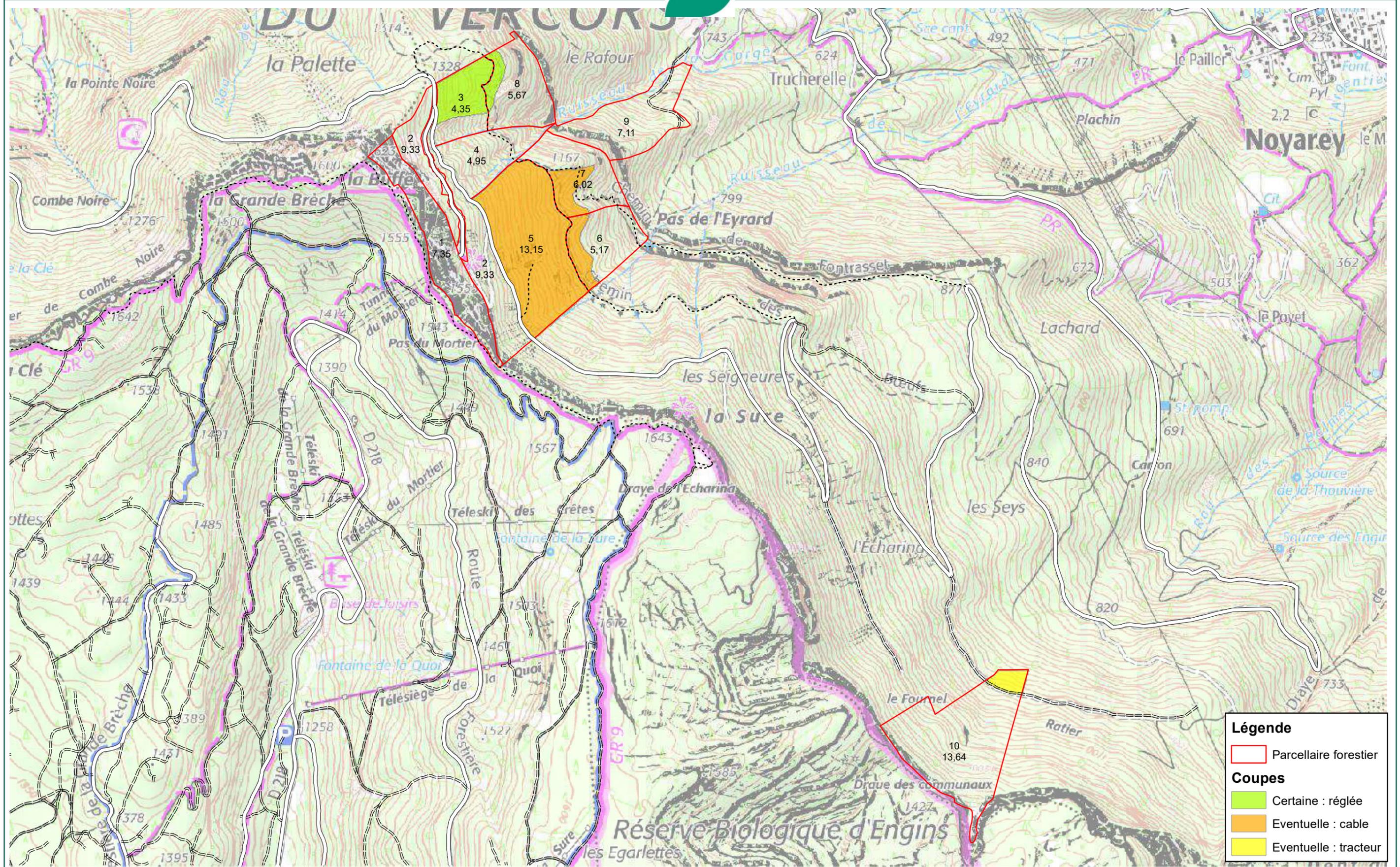
0 120 240 360 480 m

Carte réalisée en mai 2022



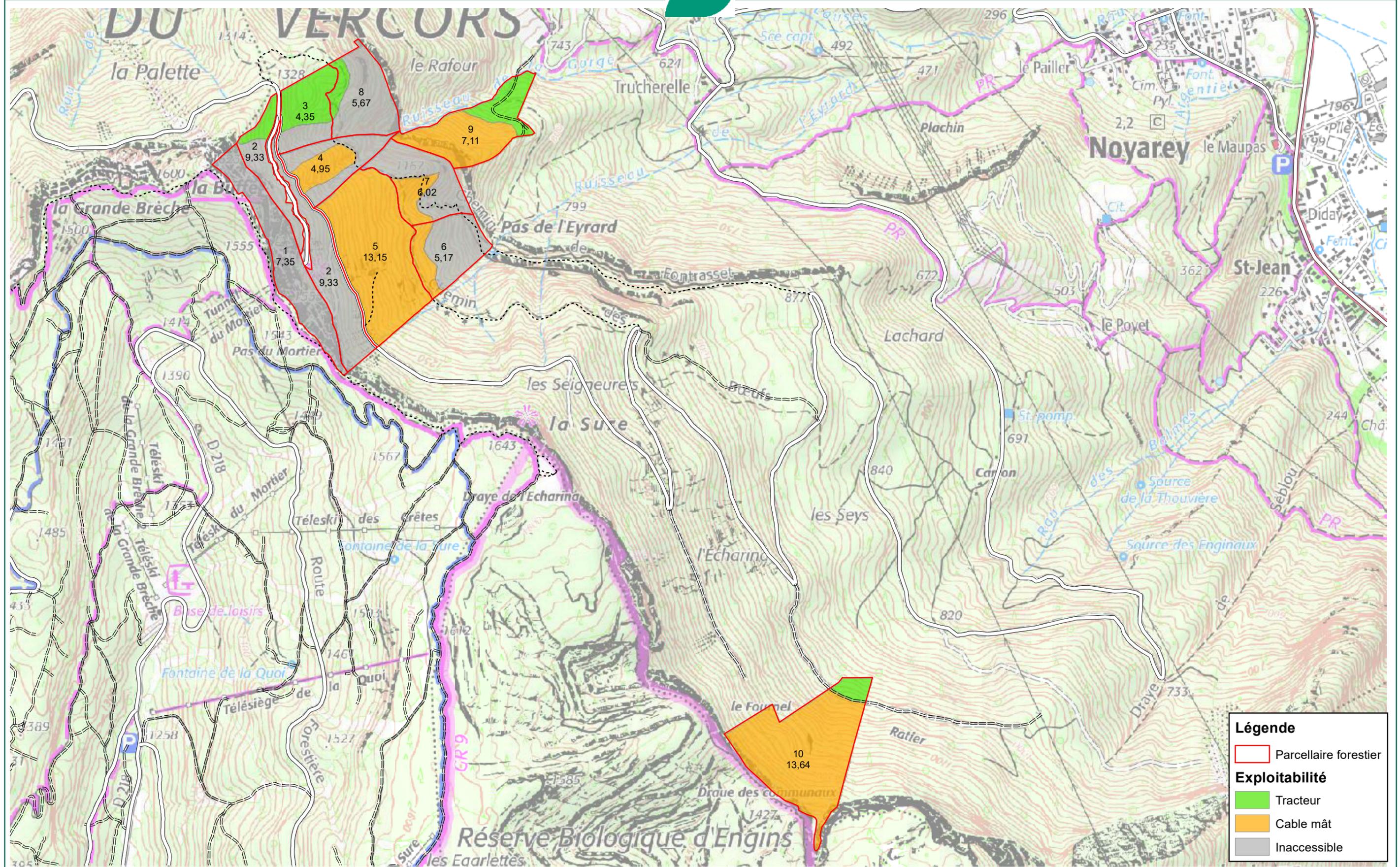


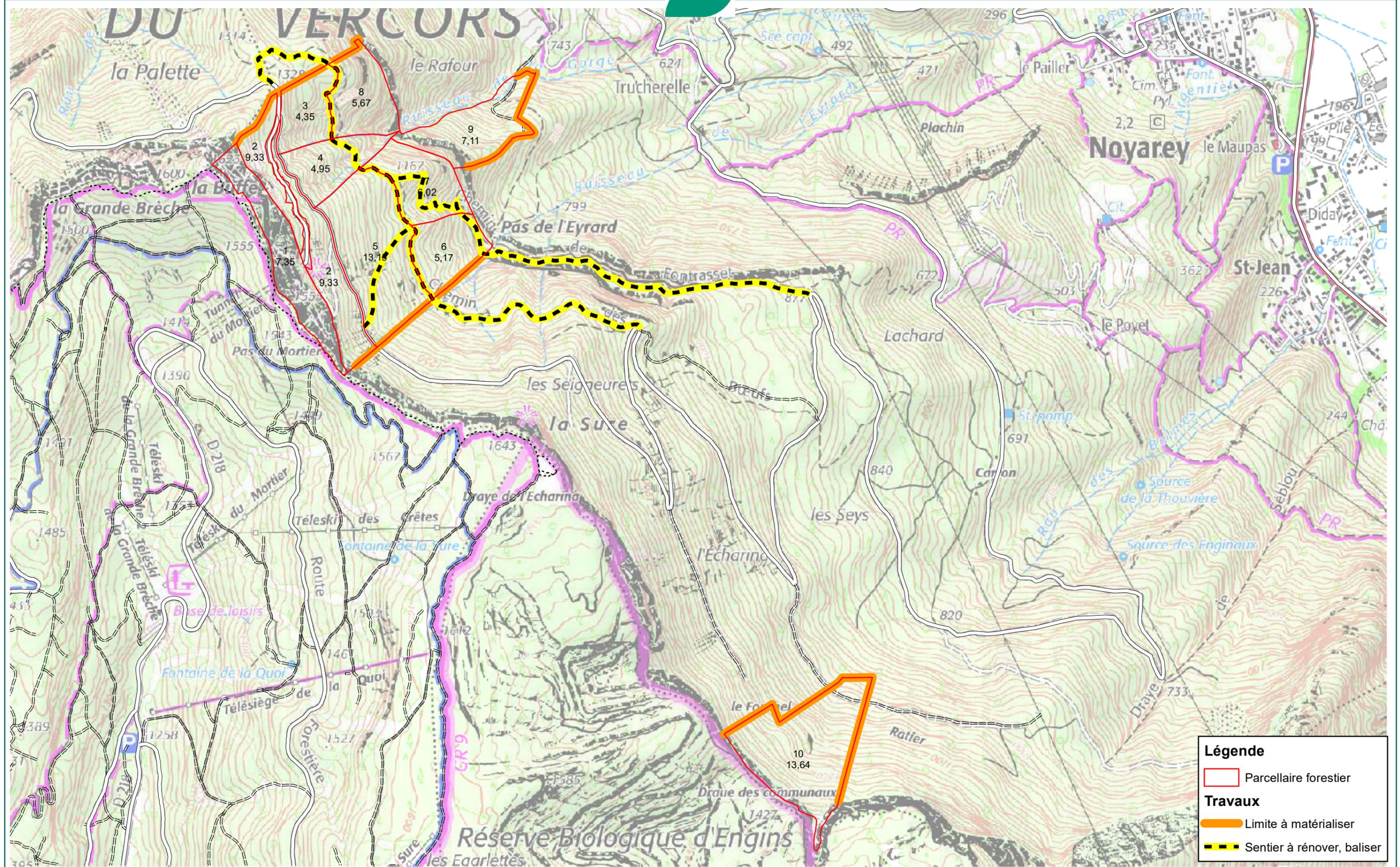


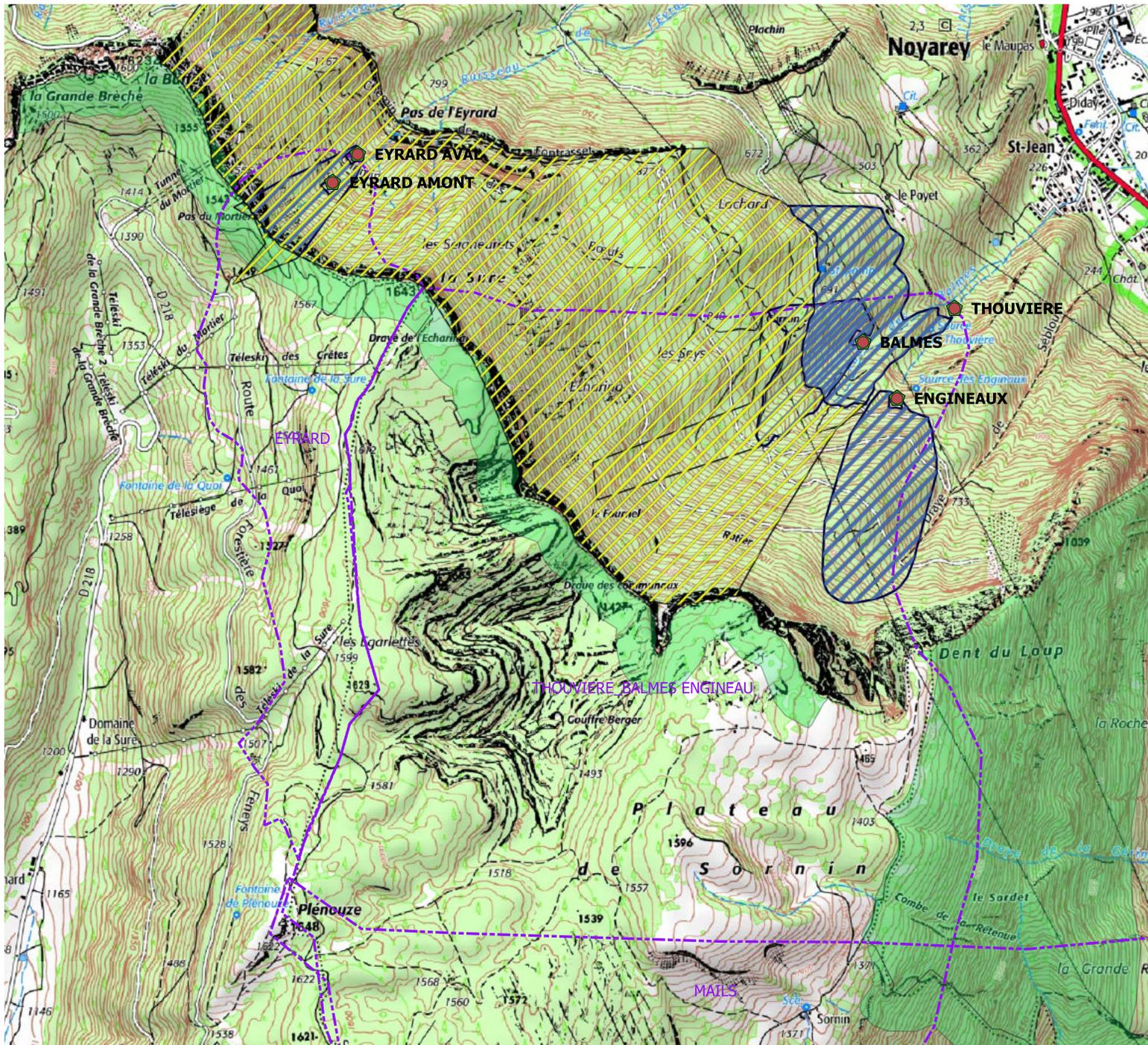


Légende

- Parcellaire forestier
- Coupes**
 - Certaine : réglée
 - Eventuelle : cable
 - Eventuelle : tracteur







**Captages d'eau potable
sur la commune de
NOYAREY**
**Sources Eyrard : forêt
communale**
**Sources Balmes,
Thovières et Engieux :
forêt privée**

Légende

Périmètres de protection

- Immédiate
- Rapprochée
- Eloignée

Aire Probable d'Alimentation (APAC)

- EYRARD

Forêt publique

- Forêt communale
- Forêt domaniale

0 400 800 m



